

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 496-CX-2346

concernant l'attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour procéder à un appel d'offres visant l'acquisition de fournitures et petits équipements de bureau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-seizième réunion tenue le lundi 15 septembre 2025, à 16 h 30 par visioconférence.

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU les articles 4 h) et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 99.1 du *Règlement général* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le mandat d'achat regroupé du CAG;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour procéder à un appel d'offres visant l'acquisition de fournitures et de petits équipements de bureau;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 496-CX-2347

concernant la modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-seizième réunion tenue le lundi 15 septembre 2025, à 16 h 30 par visioconférence.

ATTENDU l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$:

- Sous la « délégation de 900 \$ et moins », ajouter l'appellation « Coordonnateur·trice de stage - Département de Droit (clinique juridique) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale